



## Archanement à coup de procès abusifs. Qu'en pensez vous ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour

ma situation : je suis mariée depuis 12 ans ,mais voila mon mari a un oncle qui s acharne contre lui a coup de procès on en est au deuxième en moins d un an . cela nous mine de plus en plus moralement au point que mon mari se renferme et moi je tombe en dépression ,nous avons perdu le sommeil du a tout ca (a savoir que nous avons 6 enfants a élever) donc ma question est: est il possible que j attaque cet homme en justice pour acharnement physique et moral ?pour lui faire comprendre du mal qu il fait car moralement on est au bord du gouffre ,notre famille patie de tout ca tant financièrement que moralement cet homme est en train de détruire ma famille et cela je ne peut l accepter merci de votre compréhension

Mme longue-épée

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Permettez moi une question subsidiaire. Pour quel motif l'oncle de votre mari vous poursuit en justice? Est ce qu'une suite a été donnée à son action?

cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour

pour résumer

mon mari étant agriculteur mais ayant arrêté les vaches laitières été titulaire d un bail rural d'une durée de 18 ans appartenant a cet homme que je nommerais G

G nous a fait savoir qu il ne renouvellerai pas le bail pour changement de foncier au gaec qui n existe plus depuis plusieurs années étant donné que c est une earl .

mon mari a contesté ce congé au tribunal paritaire des baux ruraux ,n ayant eu qu un bail verbal et malgré les preuves de paiement de fermages ainsi que les cotisations a la msa nous avons perdu ce procès alors que G avait par 2 reprises fait un fauchage non autorisé dans cet parcelle ce qui nous a causé une perte de 2160 euro de foin .

sans compter que nous avons du payer des dommages de 1000 euro a G ce qui n est pas normal .

nous avons payé étant donné que même la justice été contre nous mais voila que G nous remet en procès pour des silos soit disant non entretenu alors que G été avant mon mari dans ses lieux et qu aucun état des lieux n a été effectué a l entrée du bail verbal entre eux .

aussi il accuse mon mari d avoir abattu des pommiers qui eux étaient déjà présent en 1942 bref des broutilles qui nous anéantis tant moi que mon mari , donc nous somme aujourd hui en procès contre G en tant que défenseurs .

c est un homme méchant et cupide ,je désire juste protéger ma famille mais voila est ce que j ai un droit contre lui ?

c est de l acharnement pure et simple

merci de votre attention

-----  
Par Visiteur

Madame,

Je comprends bien mais étant donné que vous avez été condamné par la justice vous ne pouvez déposer plainte pour dénonciation calomnieuse.

Par ailleurs bien que le comportement de ce monsieur soit des plus critiquables d'un point de vue juridique vous ne pouvez malheureusement rien faire, hormis s'il vous menace ou vous insulte.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Donc si j ai bien compris je n ai plus qu a subir ? merci de votre aide ,je vais subir dans ce cas tant que je tiendrais le coup après bien je dirais qui vivra verra

-----  
Par Visiteur

Madame,

Que voulez vous que je vous conseille?

L'oncle de votre mari ne se rend coupable d'aucune infraction. Sur quel fondement vous voulez tenter une action?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je pensée juste avoir des droits en tant qu être humain ,cet oncle nous détruit moralement mais vous avez raison je n ai pas de preuve de ce que j avance la seule chose que je vois c est que la dépression nerveuse est la a cause de cet homme mais bon sans preuve pas de délit donc pas de justice

encore merci de votre aide

-----  
Par Visiteur

Madame,

Vous avez certes des droits mais malheureusement l'on ne peut rien tenter contre la bêtise et la méchanceté des gens.

Bien cordialement